

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du : 30 AVRIL 2021 à 20h00 selon convocation en date du 23 Avril 2021 à la mairie de FONTANIERES, sous la présidence de Monsieur Daniel SAINTEMARTINE.

PRESENTS : BUSSET – BUSSIERE – GUILLON - HERNANDEZ – MOISSONNEUR - SAINTEMATINE -STEINER

POUVOIRS : M. Grégoire Christophe a donné pouvoir à Monsieur Bussière Sébastien

ABSENT : GLOMOT Annick - NOVAIS Manuel - VINCENDON Sébastien

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Sébastien

Délibération n° 2021-24 en date du 30 Avril 2021 portant sur :

PROJET ÉOLIEN « LA CROIX DES TROIS » - ENQUETE PUBLIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-12 ;

VU les caractéristiques du projet éolien telles que présentées dans le dossier d'enquête publique,

Madame GLOMOT Annick, conseillère, Monsieur NOVAIS Manuel, Maire et Monsieur VINCENDON Sébastien, 1^{er} Adjoint au Maire personnellement intéressés par le projet n'ont pas pris part au vote et sortent de la salle.

Le projet éolien « La Croix des Trois » est composé de 3 éoliennes implantées sur les communes de Fontanières et Evaux-les-Bains dans le département delib de la Creuse. Fontanières accueille une éolienne sur son territoire communal. Evaux-les-Bains accueille 2 éoliennes sur son territoire communal. Ce projet est porté par le C.E.P.E LA CROIX DES TROIS, filiale à 100% de la société RES spécialisée dans les énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'enquête publique sur le présent projet éolien, le Conseil Municipal sollicité pour partager son avis par voie de délibération.

Le projet éolien tel que soumis à enquête publique contribue aux objectifs de transition énergétique via la production d'une énergie renouvelable. Il favorise par ailleurs le développement du territoire notamment aux échelles communales et intercommunales via ses retombées économiques et fiscales.

Le Conseil Municipal confirme la bonne reception d'une note de synthèse annexée à la convocation.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :

-Décide de s'exprimer favorablement sur le projet éolien « La croix des trois ».

Pour	Contre	Abstention
7	0	1

Séance du Conseil Municipal du :30 AVRIL 2021 à 20h00 selon convocation en date du 23 Avril 2021

à la mairie de FONTANIERES, sous la présidence de Monsieur NOVAIS Manuel.

PRESENTS : BUSSET – BUSSIERE – GLOMOT – GREGOIRE - GUILLON – HERNANDEZ – MOISSONNEUR – NOVAIS - SAINTEMATINE -STEINER –

POUVOIRS :

ABSENT : GREGOIRE Christophe

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Sébastien

Délibération n° **2021-25** en date du 30 Avril 2021 portant sur :

SINISTRE A LA SALLE POLYVALENTE - INDEMNISATION DE L'ASSURANCE

Monsieur Grégoire ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle polyvalente a été louée à un administré le 29 février 2020, et que suite à cette location un incident est survenu au niveau de la porte d'entrée nécessitant son remplacement.

Monsieur le maire dit qu'une déclaration a été faite au niveau de l'assurance de la commune et de l'assurance du locataire qui a procédé à une première indemnisation à hauteur de 1720,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'assurance de la commune AXA a engagé un recours à l'encontre de la compagnie d'assurance Thélèm pour percevoir la différence de montant correspondant à la vétusté et que celle-ci propose de verser la différence soit 430,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'indemnisation de la compagnie d'assurance Thélèm correspondant à la vétusté pour un montant de 430,00 €.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Séance du Conseil Municipal du :30 AVRIL 2021 à 20h00 selon convocation en date du 23 Avril 2021

à la mairie de FONTANIERES, sous la présidence de Monsieur Manuel NOVAIS

PRESENTS : BUSSET – BUSSIERE – GLOMOT – GUILLON – HERNANDEZ – MOISSONNEUR – NOVAIS - SAINTEMATINE -STEINER – VINCENDON

POUVOIRS : M. Grégoire Christophe a donné pouvoir à Monsieur Bussière Sébastien

ABSENT :

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Sébastien

Délibération n° **2021- 26** en date du 30 Avril 2021 portant sur :

TRAVAUX DE REFECTION DES VESTIAIRES AU STADE ANDRÉ DUPOUX – DESIGNATION DES ARTISANS ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la réfection des vestiaires au stade André Dupoux qui comprend des travaux de plomberie au niveau des sanitaires avec la création de WC accessibles aux personnes à mobilité réduite, le changement de chauffe-eau, des travaux de maçonnerie et le remplacement des menuiseries extérieures.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal les différents devis :

• Remplacement des menuiseries extérieures :

○ Devis ADAM à Saint Agnant de Versillat pour 4110,19 Euros H.T.

○ Devis Benito à Rougnat pour 6810,00 €

• Travaux de maçonnerie

○ Devis DUPUIS à Rougnat pour 5920,00 Euros H.T.

• Travaux de plomberie

○ Devis HELION à Lupersat pour 4286,60 € H.T.

○ Devis PIZON à Montluçon pour 11359,18 € H.T.

● Travaux d'installation sanitaire :

○ Devis HELION à Lupersat pour 1174,14 € H.T.

○ Devis PIZON Montluçon pour 1581,86 € H.T.

● Travaux électricité pour alimentation du chauffe-eau :

○ Devis YANNELEC à Evaux-les-Bains pour 915,99 € H.T.

○ Devis André à Evaux-les-Bains pour 3181,30 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après examen des devis et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Retenir les artisans suivants pour un montant total de travaux de 16 406,92 Euros H.T. :**

○ Remplacement des menuiseries extérieures : Devis ADAM à Saint Agnant de Versillat pour 4110,19 Euros H.T.

○ Travaux de maçonnerie : Devis DUPUIS à Rougnat pour 5920,00 Euros H.T.

○ Travaux de plomberie : Devis HELION à Lupersat pour 4286,60 € H.T.

○ Travaux d'installation sanitaire : Devis HELION à Lupersat pour 1174,14 € H.T.

○ Travaux électricité pour alimentation du chauffe-eau :

Devis YANNELEC à Evaux-les-Bains pour 915,99 € H.T.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents devis ;

- De financer ces travaux comme suit :

	H.T.V.A	T.T.C
Travaux de réfection des vestiaires au stade André DUPOUX	16 406,92 €	19 688,30 €
<i>Remplacement des menuiseries</i>	4110,19 €	4932,23 €
<i>Travaux de maçonnerie</i>	5920,00 €	7104,00 €
<i>Installation plomberie chauffe-eau</i>	4286,60 €	5143,91 €
<i>Installation électrique chauffe-eau</i>	915,99 €	1099,19 €
<i>Installation des sanitaires</i>	1174,14 €	1408,97 €
Subvention D.E.T.R – année 2021 Montant subventionnable € x 40 %	6562,77 €	
Fonds libres communaux	9844,15 €	
Dont T.V.A		3281,38 €
TOTAL	16 406,92 €	19688,30 €

- De demander à Monsieur le Maire de réaliser ces travaux dès que possible ;

- D'accepter le plan de financement proposé par Monsieur le Maire

- De solliciter une subvention au titre de la DETR – année 2021

- Les fonds nécessaires sont inscrits au B.P. 2021

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Délibération n° 2021-27 en date du 30 Avril 2021 portant sur :
ADHESION A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE

VU l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse ;

Par courrier du 12 avril 2021, la Présidente de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse a informé les maires du département de la mise en place d'une offre de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement rural.

Monsieur le Maire, indique que l'Agence est un établissement public administratif créé en 2018 sur l'initiative du Conseil départemental et qu'elle est en mesure d'accueillir parmi ses membres, les communes qui le souhaitent.

A ce jour, elle est composée du Conseil départemental, de 49 communes, de 3 EPCI et d'un Syndicat mixte. Ses missions reposent sur deux axes : la construction et le pilotage de projets stratégiques pour la Creuse et la mise en place d'une offre de service d'ingénierie technique, juridique, financière à destination de ses membres.

La cotisation annuelle demandée aux communes est de 1€ par habitant (*base DGF années n-1*).

Il est procédé à la présentation des statuts de l'Agence et de l'offre de service qu'elle a mise en place dernièrement s'agissant d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement rural (bâtiments, voirie, espaces publics). Il est procédé à la présentation de l'annexe du règlement intérieur relative aux modalités de mise en œuvre de celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide

- D'adhérer à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse à compter de l'année 2021 afin de pouvoir bénéficier de l'offre de service "Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural"
- D'approuver les statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de la locataire du logement Lioret au 31 Mai 2021 compte tenu du préavis d'un mois en accord avec la décision du 15 Janvier 2021.

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal que le représentant de l'entreprise MOURIER à Montluçon s'est déplacé en mairie pour finaliser les détails concernant l'acquisition du columbarium. Les coloris ont été modifiés pour le même tarif.

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance
Sébastien BUSSIERE

Le Maire
Manuel NOVAIS